

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

APE/SU/PV/58-1

## SOUS-COMMISSION DES ELECTIONS GENERALES

### PROCES-VERBAL

de la réunion constitutive tenue le

22 octobre 1958

Maison de l'Europe

### STRASBOURG

Etaient présents : MM. Boutemy  
Dehousse  
van der Goes van Naters  
Metzger  
Mme Probst  
MM. Santero  
Schuijt

Etaient excusés : MM. Carboni  
Corniglion-Molinier

Assistait également à la réunion :

M. d'Arvisenet, directeur de l'information  
et de la documentation parlementaire.

Secrétariat de la sous-commission :

MM. Van den Eede et Westerterp.

APE 859  
Or, néerl.

La séance est ouverte à 18 h. 10, sous la présidence de M. Dehousse.

Le président communique qu'il a convoqué la Sous-commission à la demande du président de la Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Conformément à l'arrangement passé entre la Commission des questions juridiques et la Commission des affaires politiques, M. Bohy, président de la première nommée, participera aux travaux de la Sous-commission en qualité d'observateur.

1. Election du président.

Sur proposition de M. Santero, M. Dehousse est élu président à l'unanimité.

2. Election du vice-président.

Sur proposition de Mme Probst, M. Santero est élu vice-président à l'unanimité.

3. Echange de vues sur la suite des travaux de la Sous-commission.

Le président prie M. Van den Eede de se charger du Secrétariat de la Sous-commission.

Quand la Sous-commission se sera réunie plusieurs fois, elle devra soumettre un premier programme à la Commission des affaires politiques, qui lui passera sans doute des instructions.

Pour la réunion suivante, le Secrétariat résumera et analysera les travaux que l'Assemblée ad hoc a consacrés à la question des élections directes. Il fera également un relevé des brochures telles que celle que le Mouvement européen a récemment publiée sur l'élection au suffrage direct des membres de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

M. van der Goes van Naters demande d'y ajouter un aperçu des interventions et travaux de l'Assemblée commune et de l'Assemblée Parlementaire Européenne sur cette question.

Mme Probst voudrait y voir également un abrégé des débats qui ont eu lieu à ce propos lors des travaux préparatoires aux Traités de Rome et à la convention concernant certaines institutions communes aux Communautés européennes.

M. Van den Eede répond que le Secrétariat préparera la note en question. Etant donné que la documentation sera volumineuses, il demande si la Sous-commission accepterait qu'elle soit présentée uniquement en français et en allemand.

La Commission est d'accord.

#### 4. Fixation de la date de la réunion suivante

La Sous-commission décide de se réunir quelques instants le 23 octobre 1958 pour permettre au Secrétariat de proposer la date de la réunion suivante.

La séance est levée à 18 h. 45.